Orford

BULLETIN D'INFORMATION – FÉVRIER 2022

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD
2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8
Tél. : 819 843-3111 / Sans frais : 450 532-3272
canton.orford.qc.ca
facebook.com/MunicipaliteOrford

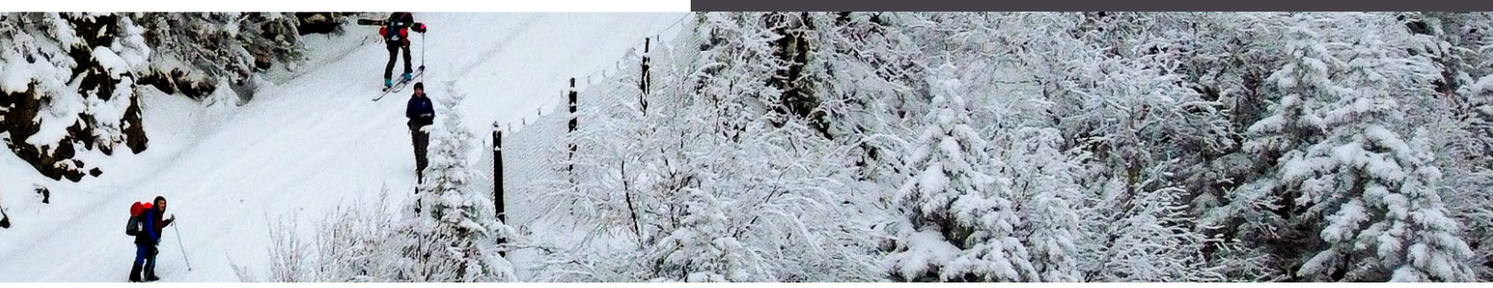

VOS SOURCES D'INFORMATION

Pour suivre l'actualité de la Municipalité d'Orford et être informés en cas de situations d'urgence :

- Recevez nos alertes citoyennes automatisées par SMS (texto), courriel ou par téléphone en vous inscrivant au **cantondorford.portailcitoyen.com/**;
- Abonnez-vous aux infolettres au **canton.orford.qc.ca/liste/**;
- Consultez régulièrement notre site Internet au **canton.orford.qc.ca**;
- Suivez-nous sur notre page Facebook au **facebook.com/MunicipaliteOrford**.

ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES 2022

MONTANT	VERSEMENTS	ÉCHÉANCES
Moins de 300 $	Un (1) seul	Au plus tard le 30 mars 2022
Supérieur à 300 $	Quatre (4)	30 mars 2022, 24 mai 2022, 18 juillet 2022 et 12 septembre 2022

MODES DE PAIEMENT

- par chèque;
- par paiements automatisés :

PAR INTERNET vous devez sélectionner le fournisseur « Municipalité Canton d'Orford » et, à titre de n° de référence, utilisez votre numéro de client apparaissant sur votre coupon. Assurez-vous de créer autant de factures que vous avez de numéros de clients afin que le paiement soit attribué à chacune de ces propriétés respectives.

AU GUICHET vous devez utiliser le numéro S.I.P.C. de la Municipalité du Canton d'Orford (946) et votre numéro de client apparaissant sur votre coupon. ATTENTION! ➡ Pour ceux qui ont plusieurs unités d'évaluation, avec des numéros de client différents, vous devez faire des transactions séparées en identifiant chaque numéro de client correspondant à votre versement afin d'éviter des frais d'intérêts.

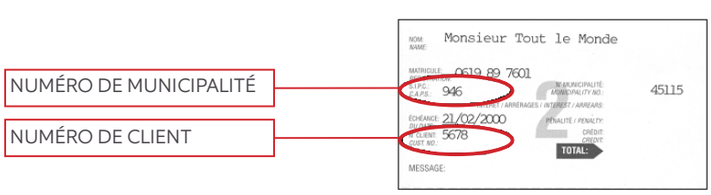

Prévoir un délai d'un (1) jour ouvrable chez Desjardins et de trois (3) jours ouvrables dans la plupart des autres institutions financières. Tous les comptes complémentaires reçus antérieurement ne sont pas inclus dans le présent compte.

PÉNALITÉ / INTÉRÊTS

Les paiements doivent nous parvenir avant la date d'échéance, le cachet de la poste en faisant foi pour les envois par courrier. Advenant le non-respect des délais, des intérêts s'appliqueront dès le lendemain au taux de 10 %. Le coupon numéro un (1) de votre compte comprend les arrérages des années antérieures avec les intérêts calculés jusqu'au 30 mars 2022, s'il y a lieu. Veuillez ne pas tenir compte de ces arrérages si le paiement a déjà été effectué.

CALENDRIER DES COLLECTES 2022

Vous pouvez consulter le calendrier des collectes 2022 sur le site Internet de la Municipalité en **cliquant ici**.

ÉCOCENTRE

L'écocentre est un service offert aux citoyens de la Municipalité d'Orford qui ont besoin de se départir de matières d'origine résidentielle qui ne vont pas dans les bacs roulants prévus pour les déchets, les matières recyclables ou les matières compostables.

Adresse : garage municipal, 1120, chemin de la Montagne;
Période d'ouverture : du 7 mai 2022 au 5 novembre 2022;
Heures d'ouverture : le samedi, de 8 h 30 à 16 h.

Consultez la section Écocentre au **canton.orford.qc.ca** afin de connaître les matières acceptées et refusées ainsi que notre guide de référence de l'écocentre. **NOUVEAUTÉ** : il est maintenant possible de disposer sécuritairement de votre extincteur désuet à l'écocentre.

MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION

La Municipalité d'Orford souhaite rappeler à ses citoyens dont la propriété est en construction que malgré la période hivernale, il demeure primordial de s'assurer d'une bonne installation des mesures de contrôle de l'érosion sur sa propriété. Le tout, dans le but d'éviter un écoulement potentiel de sédiments vers des milieux sensibles lors de la fonte des neiges en période de redoux. Pour plus d'informations concernant les mesures de contrôle de l'érosion et leur installation, consultez le document suivant : **bit.ly/ORF_guidegestiondessols**

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ D'ORFORD

Le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022 comme suit :

- le lundi 10 janvier 2022 à 19 h;
- le lundi 7 février 2022 à 19 h;
- le lundi 7 mars 2022 à 19 h;
- le mardi 4 avril 2022 à 19 h;
- le lundi 2 mai 2022 à 19 h;
- le lundi 6 juin 2022 à 19 h;
- le mardi 5 juillet 2022 à 19 h;
- le lundi 1er août 2022 à 19 h;
- le mardi 6 septembre 2022 à 19 h;
- le lundi 3 octobre 2022 à 19 h;
- le lundi 7 novembre 2022 à 19 h;
- le lundi 5 décembre 2022 à 19 h.

RAPPEL DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES D'AIDE

La Municipalité établit une enveloppe budgétaire applicable annuellement pour supporter la participation des résidents à certaines activités offertes sur son territoire. Voici donc un rappel de certains programmes d'aide et subventions offerts par Orford :

- La Municipalité contribue à raison de 50 % du coût de l'abonnement saisonnier ou annuel pour la carte d'accès, l'accès du stationnement, le ski de fond et les vélos à pneus surdimensionnés (fatbike) dans le parc national du Mont-Orford exploité par la Sépaq.
- La Municipalité contribue à 75 % du tarif non résident appliqué lors d'une inscription d'un résident de la Municipalité à une activité sportive, culturelle ou de loisir visée par une entente intermunicipale, et ce, jusqu'à un montant maximum de 800 $, par année civile, par unité de logement. C'est le cas, entre autres, pour les services de camp de jour.

Pour en savoir plus, **consultez la liste des contributions aux activités intermunicipales de la Municipalité**.